

Principes essentiels des normes IFRS

Appréhender les principes clés du référentiel IFRS et les états financiers en normes internationales

Code
1149

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1 175 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PUBLIC

Managers de la fonction comptable et financière et leurs collaborateurs

PRÉ-REQUIS

Avoir des connaissances des principes comptables français ou avoir le niveau de la formation :

🔗 [Elaboration des comptes annuels : méthodologie et techniques de contrôle – Blended learning \(1097\)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Synthèse des différences essentielles entre le référentiel IFRS et les règles françaises

Illustrations pour les principaux points de divergence

Quiz sur les principes essentiels des normes IFRS

De nombreuses annexes : notion d'instruments financiers, normes et interprétations applicables, divergences IFRS/PCG sur la reconnaissance du chiffre d'affaires

Intervenante expert-comptable, spécialisée dans les missions d'assistance à l'élaboration de comptes consolidés de groupes publiant en normes internationales IFRS ou en référentiel français

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la

Objectifs pédagogiques

- Acquérir une vision globale des principales caractéristiques de l'application des IFRS dans les groupes
- Identifier les spécificités de l'actif immobilisé (hors actifs financiers) et ses divergences avec les règles françaises
- Expliquer le traitement des principales provisions en normes IFRS

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Cette formation traite les normes IFRS appliquées aux entreprises industrielles et commerciales. Pour le secteur bancaire, la formation correspondante s'intitule « Les normes IFRS appliquées au secteur bancaire », code 1754.

Acquérir une vision globale des principales caractéristiques de l'application des IFRS dans les groupes

Expliquer le référentiel des normes IFRS

- Les IFRS au niveau mondial et leur modalité d'application en France
- Organisation, mode d'emploi des normes IFRS et grands principes directeurs

Identifier les principes clés et la structure de l'information financière publiée par les groupes

- Les états financiers consolidés (IAS 1) : structure et principales caractéristiques
- La reconnaissance du chiffre d'affaires (IFRS 15), la notion d'impôt différé (IAS 12), la conversion des opérations en devises (IAS 21) : principes essentiels et divergences avec les règles françaises du PCG
- Quiz de synthèse sur l'application des normes IFRS

Identifier les spécificités de l'actif immobilisé (hors actifs financiers) et leurs divergences avec les règles françaises

Présenter les immobilisations incorporelles et corporelles en

formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

normes IFRS

- Modalités générales d'évaluation et de suivi des immobilisations corporelles (IAS 16)
- Reconnaissance et suivi des immobilisations incorporelles : les spécificités (IAS 38)
- Quiz sur le traitement des immobilisations en IFRS

Préciser le traitement des contrats de location (IFRS 16)

- Principes d'identification et de comptabilisation des contrats de location au bilan des locataires
- Précisions sur l'évaluation initiale et le suivi ultérieur
- Quiz de synthèse sur les contrats de location

Expliquer le traitement des principales provisions en normes IFRS

Préciser les provisions pour risques et charges (IAS 37)

- Présentation comparative principes clés IFRS / règles françaises

Expliquer les provisions pour engagements de retraites (IAS 19)

- Modalité générale d'évaluation et de comptabilisation de l'engagement
- Quiz de synthèse sur la reconnaissance des passifs non financiers

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

PARIS

- 14 Oct. 2026
- 2 Déc. 2026

A DISTANCE

- 14 Oct. 2026
- 2 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 14 Oct. 2026
- 2 Déc. 2026

BORDEAUX

- 14 Oct. 2026
- 2 Déc. 2026

CHAMBERY

- 14 Oct. 2026
- 2 Déc. 2026

GRENOBLE

- 14 Oct. 2026
- 2 Déc. 2026

LILLE

- 14 Oct. 2026
- 2 Déc. 2026

LYON

- 14 Oct. 2026
- 2 Déc. 2026

MARSEILLE

- 14 Oct. 2026
- 2 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 14 Oct. 2026
- 2 Déc. 2026

NANTES

- 14 Oct. 2026
- 2 Déc. 2026

NICE

- 14 Oct. 2026
- 2 Déc. 2026

NIORT

- 14 Oct. 2026
- 2 Déc. 2026

PAU

- 14 Oct. 2026
- 2 Déc. 2026

RENNES

- 14 Oct. 2026
- 2 Déc. 2026

ROUEN

- 14 Oct. 2026
- 2 Déc. 2026

STRASBOURG

- 14 Oct. 2026
- 2 Déc. 2026

TOULOUSE

- 14 Oct. 2026
- 2 Déc. 2026

TOURS

- 14 Oct. 2026
- 2 Déc. 2026